

NOTE D'INFORMATION N° 27 DU 31 JUILLET 2021



Une photo de quelques participants à l'issue de l'Assemblée générale du 26 mai 2021

SOMMAIRE DU NUMÉRO

Éditorial : le mot du Président	2
I. Les activités du Comité de Gestion.....	3
1. Organisation de l'AGO du 26 mai 2021.....	3
2. Organisation de l'AG extraordinaire du 21 juillet 2021.....	4
3. Opération d'assistance aux déplacés internes de Nagréongo.....	5
II. Activités avec les partenaires.....	5
1. Atelier de formation de la DPEN/MAEC.....	6
2. Opération vaccination anti COVID 19.....	6
3. Rencontre avec l'équipe dirigeante du FONA-DR.....	6
4. Participation à la 50 ^e session du Conseil de la FAAFI.....	6
III. La page du retraité.....	7
1. Pensez à vos ayants droit	7
2. Mme TRAORÉ Irène : l'expérience d'une ayant droit	7
3. Pensez à envoyer votre CE à temps.....	8
IV. Les nouveaux adhérents.....	8
V. Nos joies et nos peines.....	8

Mot du Président



Je voudrais avant tout remercier les 55 membres de l'AAFNU-BF présents ou représentés à l'Assemblée générale du 26 mai 2021, pour leur confiance placée en ma modeste personne en me portant à la tête de l'Association. Je mesure amplement la lourdeur de la tâche et compte sur l'ensemble des membres pour m'en acquitter avec succès.

La parution de ce 27^e numéro de votre Note d'Information s'opère dans un contexte caractérisé par ce que j'appellerai, la renaissance de l'AAFNU-BF, perceptible à mon avis à travers des éléments observables à l'interne comme à l'externe.

A l'interne, je note une mobilisation de plus en plus forte des membres pour participer aux assemblées générales, ce depuis l'assemblée budgétaire de novembre 2020. À l'occasion le quorum avait été largement atteint. Il l'a encore été lors de l'Assemblée ordinaire du 26 mai 2021 sans même tenir compte des procurations.

D'autre part l'élection des membres du Comité de Gestion, le neuvième de rang depuis la création de l'Association, a été marquée par un renouvellement important des membres aux différents postes. En effet, sur les 9 postes à pourvoir, 7 ont été pourvus par de responsables nouveaux. Un renouvellement à plus de 77% ! Je profite pour rendre un hommage à notre collègue Joseph Kaboré, qui aura occupé le poste de Secrétaire général pendant 18 ans ! J'ai pu apprécier le travail qu'il a accompli à ce poste et le remercie sincèrement en votre nom. Son remplacement a nécessité la tenue d'une AG extraordinaire le 21 juillet 2021.

Je note enfin la relecture des Statuts et Règlement Intérieur, souhaitée par bon nombre de membres et opérée par les participants à l'AG du 26 mai 2021 traduisant ainsi leur désir d'adapter nos textes fondamentaux aux nouveaux impératifs dont l'Association doit tenir compte.

Je vois pour ma part dans ces trois éléments les signes d'un dynamisme interne de notre Association insufflé par les membres. Puisse-t-il perdurer le plus longtemps possible.

A l'externe, notre slogan « La solidarité pour tous et par tous » a retenti bien au-delà du cercle de nos membres. Cette année il a pris un sens plus large à travers l'opération d'assistance aux personnes déplacées internes victimes des attaques terroristes dont notre pays est l'objet depuis 2015. Le recours à l'AAFNU pour la mise en œuvre de l'opération montre à l'envi la crédibilité dont jouit notre Association auprès de nos jeunes frères et sœurs encore en activité au sein du Système des Nations Unies, de nos anciens collègues et amis et des autorités administratives nationales aux échelons ministériel, régional et communal. Ces dernières ont bien apprécié notre geste de solidarité à l'endroit des personnes vulnérables de la commune rurale de Nagréongo. Les interventions prononcées lors de la cérémonie de distribution des vivres le montrent à souhait.

D'autre part, l'avènement de la COVID-19 nous a contraints à nous initier au mode de participation virtuelle aux réunions de la FAAFI en plus du mode présentiel qui nous était familier.

Fort de ces constats, je voudrais, en tant que 3^e président élu de notre Association, placer mon mandat sous le signe de cette renaissance en m'efforçant, avec l'appui du nouveau CG, de maintenir cette dynamique qu'elle vient d'amorcer. Bien entendu, je compte sur votre collaboration par les conseils et suggestions que vous ferez à moi-même et / ou au CG à travers les voies appropriées que vous aurez choisies.

Ensemble, faisons en sorte que l'AAFNU-BF soit plus forte et plus rayonnante.

*Marcel S. BONZI
Président de l'AAFNU-BF*

I. LES ACTIVITÉS DU CG

I.1. LES ACTIVITÉS PROPRES DE L'AAFNU

I.1.1. TENUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 MAI 2021

L'Assemblée Générale (AG) annuelle s'est tenue conformément à ses textes fondamentaux le 26 mai 2021 de 10h20 à 14h dans la salle de conférence du Centre d'Information des Nations Unies (CINU) à Ouagadougou. Cinquante-cinq (55) membres actifs, dont 34 présents et 21 représentés, y ont pris part.

Ci-après, les résultats des délibérations sur les 6 points de l'ordre du jour :



Une vue de quelques participants à l'assemblée du 26 mai 2021

a) Adoption du compte rendu de l'assemblée générale budgétaire du 11 novembre 2020

Le SG dans son introduction de ce point de l'ordre du jour, a rappelé dans un premier temps, que le document finalisé en son temps par le CG, a été envoyé à tous les membres pour obtenir leurs commentaires et leurs propositions d'amendements. Hormis quelques accusés de réception, aucune proposition d'amendement n'a été reçue et le CG l'a donc considéré comme reflétant les vues de l'ensemble des participants à ladite assemblée générale. Le Président a.i. a proposé son adoption par l'assemblée et cela a été fait à l'unanimité.

b) Examen et adoption du rapport d'activité de fin de mandat du Président (30 mai 2019-25 mai 2021) :

Ce rapport a été présenté par le Secrétaire général Joseph Kaboré pour la partie **activités** et le Vice-Président Marcel Bonzi pour la partie **observations et recommandations**. Il en ressort que toutes les activités statutaires à savoir les permanences hebdomadaires, les réunions mensuelles du CG, les assemblées générales, les visites aux collègues malades et aux familles des collègues qui ont connu des événements heureux ou malheureux, la parution de la Note d'Information, ont été menées comme de coutume. Toutefois en raison du décès du Président Adama Pierre TRAORE et de l'avènement de la COVID 19, les activités ci-après, à savoir, les pots de Nouvel An 2020 et 2021, les sorties récréatives et d'information, la participation à la 49^e session de la FAAFI, la conférence sur les maladies de la personne âgée n'ont pas été organisées. Par contre, le phénomène des personnes déplacées internes dû au terrorisme que connaît le pays a donné à l'AAFNU-BF une opportunité d'être la cheville ouvrière d'une opération

d'assistance aux familles déplacées de Nagréongo dans la mobilisation des ressources financières, l'achat et la distribution de vivres au profit des déplacés.

Après cette présentation, le Vice-Président en a fait une analyse critique, tiré les motifs de satisfaction et les attentes, puis formulé des recommandations à l'attention du futur Comité de Gestion qui doit être élu lors de la présente assemblée générale.

Les principales recommandations faites méritant d'être notées sont les suivantes :

- (i) S'efforcer de rendre une visite par an à la Coordination du SNU et de rencontrer un maximum de chefs d'Agences en donnant la priorité aux Agences dont les responsables ont changé.
- (ii) Poursuivre les efforts pour rencontrer le Ministre en charge des Affaires Étrangères et maintenir les relations établies avec le/la ministre en charge de l'Action Sociale et celui/celle en charge de l'Intégration Africaine.
- (iii) Continuer d'accorder un intérêt particulier à la journée internationale des personnes âgées par l'organisation d'une conférence et la participation aux activités initiées dans ce cadre par le ministère en charge de l'Action sociale.
- (iv) Relancer l'association des anciens ambassadeurs en vue de formaliser le partenariat entre elle et l'AAFNU-BF.
- (v) Continuer de s'impliquer fortement dans les activités de la Fédération.
- (vi) Poursuivre la réflexion pour trouver les voies et moyens permettant de mieux impliquer un plus grand nombre de membres dans les activités de l'association.

Après deux séries d'interventions accompagnées de quelques propositions/suggestions visant entre autres, l'accroissement du nombre d'adhésions, le renforcement de la solidarité entre les membres, et leur plus grande implication dans les activités de l'Association, l'Assemblée Générale a adopté le rapport par acclamation, tout en félicitant le CG pour le travail accompli.

c) Examen et adoption des rapports financiers et du rapport des commissaires aux comptes

Les rapports financiers ont été présentés par Gaston DOULKOM, trésorier général, assisté de Jules Grégoire ROUAMBA pour le volet « Assistance aux déplacés internes ». Le résumé de ces rapports se présente comme suit :

Bilan financier général de l'année 2020

Lignes budgétaires	Budget 2000	Réalisations au 31/12/2020
I. Recettes totales (caisse+banque)	4 095 000	3 277 013
II. Dépenses totales (caisse+banque)	3 062 200	1930 290
Résultat net final	1 032 800	1 346 723

Bilan financier au 30 avril 2021

Lignes budgétaires	Budget 2021	Réalisations au 30/04/2021
RECETTES		
Recettes totales (caisse + banque)	3 040 000	11 404 259
DÉPENSES		
Dépenses totales	3 040 000	9 648 162

Bilan de l'opération d'assistance au déplacés internes

Libellés	Montants		
	Recettes*	Dépenses	Solde
Total des contributions au 26/4/2021	8 836 036		8 836 036
Total des agios au 30/4/2021		28 563	8 807 473
Facture SONAGESS pour l'achat et le transport de 18 tonnes de vivres		7 739 400	1 068 073
Frais d'organisation de la cérémonie de distribution par la Mairie de Nagréongo		527 500	540 573
Facture 3TV pour couverture de la cérémonie		100 000	440 073
Frais au reporter 3TV suivant accord SG/Mairie et 3TV		10 000	430 073
Prestation du reporter du Quotidien		40 000	390 573
TOTAL	8 836 036	8 445 463	390 573

* Il faut noter une contribution en nature d'un membre de l'AAFNU comprenant 10 cartons de farine enrichie pour bouillie infantile d'une valeur de 210 000 FCFA.

A la suite de ces présentations les commissaires aux comptes ont présenté leur rapport. Celui-ci confirme l'exactitude des comptes produits par le CG. Après quoi, l'assemblée a félicité le CG pour la qualité des rapports présentés, suggéré que le reliquat des ressources recueillies pour l'assistance aux déplacés soit versé à une structure s'occupant d'enfants déplacés et approuvé les rapports à l'unanimité.

d) Modification des Statuts et du Règlement Intérieur

Chaque article, sujet à modification ou à ajout, a été motivé, expliqué, et examiné par l'assemblée générale. Une proposition d'ajout du titre de membre sympathisant a été faite. L'AG a demandé au CG de se référer aux dispositions de la Loi sur les Libertés Publiques et de s'y conformer. Un consensus général s'est dégagé sur toutes les modifications. Le document finalisé sera signé par le Président et le Secrétaire Général et sera soumis au Ministère de l'Administration Territoriale dans le cadre de la demande de renouvellement du récépissé d'existence de l'association.

e) Informations et divers

Le vice-président a livré à l'assemblée les informations ci-après : (i) dans le cadre du programme de vaccination contre

la maladie à corona virus (COVID-19), les membres de l'AAFNU-BF ont la possibilité de se faire vacciner au Dispensaire des Nations Unies; (ii) la Caisse Commune des Pensions des Nations Unies a lancé le formulaire du CE numérique (DCE) par le biais d'une application téléchargeable dans l'Espace Client (MSS) sur smartphone ou sur ordinateur. Néanmoins les CE manuels sont toujours recevables; (iii) le CNPA a désigné l'AAFNU-BF pour participer au processus d'élaboration de la stratégie nationale (2021-2025) de la protection de la personne âgée lancé par le Ministère en charge des personnes âgées.

f) Élection du nouveau Comité de Gestion (CG)

À l'issue de l'examen du point « Informations et divers », le Comité de Gestion sortant a rendu sa démission. L'Assemblée Générale a alors mis en place un bureau pour procéder à l'élection du nouveau Comité de Gestion. Ce bureau était composé de:

Président : OUEDRAOGO Louis Dominique
Rapporteur : SANOU Issa.

Les opérations d'élection, ont donné les résultats suivants :

- Président : BONZI Sidiki Marcel
- Vice-Président : BAMBAMBA/LOUGUET Azara
- Secrétaire Général : *non pourvu faute de candidat*
- Secrétaire Général Adjointe : TAMBOULA Alizatta
- Trésorier Général : DOULKOM Gaston
- Trésorière Générale Adjointe : WOBA Salimata
- Secrétaire aux Affaires Sociales : BATIONO Bernardin
- Secrétaire à l'Information et à la Communication : DABOUE Julien
- Secrétaire à l'Organisation : OUATTARA Sory Lansina



Quelques membres du nouveau CG qui vient d'être élu : de g à d, Julien Daboué (Info et Com), Alizatta Tamboula (SGA), Azara Bamba/Louguet (Vice Pdt), Marcel Bonzi (Pdt), Bernardin Bationo (Affaires Sociales), Gaston Doulkom (Trésorier général)

I.2. TENUE D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Une assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 21 juillet 2021 à partir de 10h dans la salle de conférence de l'OMS en vue de pourvoir le poste de Secrétaire général.

Trente-neuf (39) membres actifs, dont 21 présents et 18 représentés, y ont pris part. Vu que le quorum requis était atteint, l'assemblée a mis en place un bureau de séance constitué comme suit :

- Président : OUEDRAOGO Louis Dominique
- Secrétaire : SANOU Issa

L'assemblée a élu, à l'unanimité et par acclamation, TAPSOBA Léonard, seul candidat, comme Secrétaire général de l'AAFNU-BF.

I.3. MISE EN ŒUVRE DE L'OPÉRATION D'ASSISTANCE AUX PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES (PDI)

Sollicité par un nombre important de personnels du Système des Nations Unies, le PAM notamment, désireux d'apporter des aides aux déplacés internes en raison des attaques terroristes que connaît le Nord et l'Est de notre pays, le Comité de gestion de l'AAFNU-BF, avec l'accord de l'assemblée générale lors de la session du 11 novembre 2020, a entrepris des démarches auprès des institutions bancaires et fiscales appropriées pour obtenir l'ouverture d'un sous-compte bancaire destiné à recevoir les contributions en espèces en vue de l'acquisition de tout ce qui pourrait contribuer à la satisfaction des besoins des populations concernées. Un appel a été donc lancé, fin janvier 2021, aux fonctionnaires burkinabè du Système des Nations Unies en activité, aux membres de l'AAFNU-BF et leurs amis et anciens collègues. Notre collègue, ROUAMBA Jules Grégoire, assurait la coordination de l'opération. L'appel a permis de collecter la somme de 8 836 036 FCFA provenant de plus de 75 contributeurs demeurant dans les pays suivants : Kenya, Congo, RCA, Tchad, Niger, Sénégal, Madagascar, Mauritanie, RD Congo, Algérie, Togo, Côte d'Ivoire, Nigéria, Tanzanie, Comores, Mali, Bénin, États Unis (New York), Cameroun, Guinée, Burundi, Danemark, Haïti, Soudan, France, Burkina Faso.

Et dans le souci de mener l'action avec le maximum d'efficacité et dans le respect des pratiques du gouvernement en la matière, le coordonnateur a eu des contacts avec les structures ad hoc du Ministère en charge de l'Action Humanitaire, à savoir la Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité Alimentaire (SONAGESS) et le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR), pour avoir des suggestions et des conseils relatifs à la zone d'intervention de l'action de l'AAFNU, la nature et la quantité des vivres nécessaires et les modalités de leur distribution. Ainsi, avec la somme issue des contributions, il a été possible d'acquérir 18 tonnes de denrées alimentaires composées de riz, mil, farine de

mais et haricot à remettre à 450 familles parmi les plus vulnérables à raison de 40 kg par famille. Sur recommandation du CONASUR, l'AAFNU-BF a retenu le site de Nagréongo, commune située à environ 30 km de Ouagadougou, au regard des besoins importants ressentis comparés à l'assistance limitée dont bénéficie cette localité.



Un aperçu des vivres acquis, conditionnés et prêts à être distribués

La distribution des vivres, après concertation avec les autorités régionales et municipales a eu lieu le samedi 10 avril 2021 à partir de 10h. L'événement a connu une importante participation des déplacés et a été couvert par quatre (04) organes de presse écrite, audio et télévisuelle publics comme privés. L'élément de la RTB sur la cérémonie peut être visionné sur le lien <https://www.rtb.bf/2021/04/12/jt-de-20h-du-11-avril-2021/> (aller à la 22^e minute de l'élément vidéo). Les détails concernant les aspects financiers figurent au point relatif aux rapports financiers présentés par le CG.



Le vice-président de l'AAFNU remettant symboliquement des vivres pour un déplacé. A sa droite le maire de Nagréongo

II. PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DES PARTENAIRES

II.1. Atelier sur la gestion des candidatures aux emplois internationaux

L'AAFNU a reçu de Direction de la Promotion de l'Expertise Nationale (DPEN)/Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération, une invitation à prendre part à un atelier sur la gestion des candidatures aux emplois internationaux. Elle y a été représentée par notre collègue, YÉ L. Félix, par ailleurs personne-ressource pour le projet dans lequel s'inscrit l'atelier. L'atelier s'est tenu à Koudougou les 10 et 11 août 2020. Son objectif était de renforcer les capacités des points focaux intervenant, à un niveau donné, dans le traitement des candidatures burkinabè aux emplois dans les organisations internationales, afin de leur permettre d'accroître et d'affiner leur discernement pour conseiller au mieux les candidats issus de leurs institutions respectives et leur donner ainsi plus de chance de d'obtenir les différents postes postulés. Les points focaux étaient au nombre de 64 venant des Ministères et Institutions gouvernementales. La formation a été développée autour de 5 modules : (i) bilan de la DPEN : acquis, défis et perspectives ; (ii) expériences et parcours à l'international ; (iii) techniques de recherche et de postulation aux emplois internationaux ; (iv) méthodologie d'élaboration des outils de candidature : le curriculum vitae et la lettre de motivation ; (v) techniques des interviews. L'animation était assurée par des cadres de la DPEN, des membres de l'Association des Anciens Ambassadeurs du Burkina et notre collègue Yé Félix.

II.2. Planification de la vaccination anti-COVID-19

Pour faire face à la pandémie de la COVID-19, le Gouvernement avec le soutien des partenaires, a lancé la campagne de vaccination contre le coronavirus le 02 juin 2021. Le Système des Nations Unies à travers la « UN Task Force sur la COVID-19 » a coordonné la vaccination de son personnel, des personnes à charge ainsi que des retraités du 7 juin 2021 au 30 août 2021 à la Clinique des Nations Unies. Le CG de l'AAFNU-BF a contribué dans la planification, l'information, et la mobilisation pour la vaccination anti-COVID-19 de ses membres. Notre collègue, le Pr SANOU Issa a représenté l'AAFNU – BF au sein de la « UN Task Force sur la vaccination Covid-19 ». Ainsi, à la date du 30 août 2021, 228 doses de vaccin anti- COVID-19 (1ère et 2ème) ont été administrées aux retraités du Système des Nations Unies à travers ce mécanisme.

II.3. Rencontre avec la délégation du FONA-DR

Le 12 janvier 2021, le CG a reçu à son siège une délégation du Fonds National d'Appui aux travailleurs Déflatés et aux Retraités (FONA-DR) conduite par son Directeur général, M. COMPAORE Sibiri Omar et composée de Mme KONATE/CONGO Mariam, Directrice des Études et du Crédit et M. GANABA Adama, Directeur

Financier et Comptable. L'objectif de la visite était double : (i) présenter le FONA-DR dont le but est d'aider les travailleurs déflatés et retraités à entamer une seconde carrière par la formation, l'octroi direct ou indirect de prêt et la valorisation de l'expertise et de l'expérience des retraités; (ii) sensibiliser l'AAFNU pour un partenariat dans la formation des retraités et des déflatés à la création et à la gestion d'entreprise.



Quelques membres du CG en compagnie de la délégation du FONA-DR. Le DG du FONA-DR est 4^e à partir de la gauche.

La délégation a par ailleurs fourni des informations sur les conditions d'accès aux interventions du Fonds, la composition du dossier de demande de prêt, les modalités d'octroi des prêts. Ceux-ci sont accessibles aux retraités et déflatés âgés entre 21 et 75 ans et détenteurs d'une assurance vie. Les montants octroyables vont de 500 000 FCFA à 10 000 000 FCFA et remboursables en 60 mois maximum avec un différé de 6 mois. A noter que le montant maximum pour un premier crédit est de 5 000 000 FCFA.

II.4. Participation à la 50^e session du Conseil de la FAAFI

La 50^{ème} session de la FAAFI s'est tenue en réunion virtuelle du 15,16, 17, 19 et 20 juillet 2021 sous la présidence du Président de l'AFUNPI (Inde). Ont représenté l'AAFNU-BF Marcel BONZI, Azara BAMBA, Léonard TAPSOBA et Julien DABOUE.

Le conseil a discuté du rapport du président de la FAAFI, des mises à jour sur les questions de pensions et l'Assurance maladie après cessation de travail dont le Covid-19 et les questions administratives et financières. En dehors de ces sujets traditionnels, le conseil a discuté les propositions faites par le bureau de la FAAFI (plan de travail lié au budget) et les différents groupes de travail mis en place (gouvernance du comité mixte des Pensions, communication/site WEB de la FAAFI et révision des règles et procédures de la FAAFI).

Au cours de cette 50^{ème} session, un nouveau bureau a été élu comprenant un président, 5 vices présidents, un secrétaire général et un trésorier.

III. LA PAGE DU RETRAITÉ

III.1. Pensez à vos ayants droit

Même si, comme chacun d'entre nous, vous êtes persuadés que la mort d'aujourd'hui est pour les autres, pensez tout de même à vos ayants droit.

Afin de lever toute équivoque suite à une mauvaise interprétation des procédures relatives notamment à la pension du conjoint survivant, le CG tient à souligner ce qui suit :

- le formulaire PENS. E/2 (INSTRUCTIONS POUR LE PAYEMENT D'UNE PENSION D'INVALIDITÉ OU D'UNE PRESTATION PAYABLE EN CAS DE DÉCÈS) doit être rempli et signé par le conjoint survivant. Comme stipulé dans ledit formulaire, cette signature devra ensuite être authentifiée par un fonctionnaire du Système des Nations Unies ou une autorité locale ;

- les informations bancaires demandées en page 2 du formulaire doit être celles d'un compte comportant le nom du conjoint survivant et sur lequel seront versées les prestations de la Caisse ; - c'est uniquement en vue de faciliter les démarches ci-dessus qu'il a été suggéré du vivant du retraité d'ouvrir un dossier en attente contenant une copie du formulaire E/2 sur lequel aura été reporté votre numéro d'immatriculation à la Caisse des pensions ;

- c'est UNIQUEMENT suite au décès du retraité que le dossier sera complété comme indiqué ci-dessus et sera transmis à la Caisse en y joignant a) le certificat de décès ; b) un extrait d'acte de naissance et d'acte de mariage du conjoint survivant (ou une copie du livret de famille ; c) une copie de la pièce d'identité (passeport ou carte d'identité) du conjoint survivant.

Les informations ci-dessus concernent la pension du conjoint survivant (veuf ou veuve). Il convient cependant de rappeler que les statuts de la Caisse des pensions prévoient d'autres prestations en cas de décès telles que la pension de conjoint survivant divorcé (article 35 bis), la pension d'enfant (article 36) ou la pension de personne indirectement à charge (article 37) qui seront traitées dans une prochaine Note d'Information. Le texte intégral des statuts de la Caisse est accessible sur son site web (<https://www.unjspf.org/fr/documents/regulations-and-rules-of-unjspf/>)

Pensez-y et prenez action sans attendre.

III.2. Expérience d'une ayant-droit : Mme TRAORÉ Irène

Le CG a trouvé utile de compléter ce rappel des dispositions de la Caisse Commune des Pensions

(CCPNU/UNJSPF) par l'expérience concrète que Mme TRAORÉ Irène, veuve du Président TRAORÉ Adama Pierre, a bien voulu partager. Les recommandations, suggestions et conseils qu'elle a prodigués lors de la rencontre qui s'est tenue au siège de l'AAFNU le 22 juin 2021 sont pour faciliter les démarches des ayants droit des anciens fonctionnaires décédés dans le recouvrement de la pension de réversion et le bénéfice de l'assurance maladie.

Recouvrement de la pension des Nations Unies

a) pour que les ayants droit puissent entamer la procédure, il faut qu'ils puissent avoir à portée de vue et/ou de main les informations ci-après : (i) les différentes adresses de la Caisse Commune des Pensions (New York et Genève); (ii) les numéros de téléphone utiles; (iii) l'UID/Numéro Unique d'Identification (à 9 chiffres y compris les 0) ; (iv) l'adresse du site de la CCPNU/UNJSPF www.unjspf.org ; (v) l'identifiant/User name et le mot de passe d'accès à l'Espace Client/Member Self Service (MSS).

b) déclarer le décès le plus tôt possible à la Caisse Commune des Pensions pour la suspension du versement de la pension afin d'éviter de devoir rembourser le trop-perçu;

c) remplir le formulaire E2-F y adjoindre les pièces nécessaires (certificat de décès, acte de mariage, acte de naissances des enfants mineurs, acte de naissance du/de la conjoint/e, copie de la carte d'identité ou du passeport, acte de mariage), s'assurer que **le dossier est complet** et l'envoyer à Genève.

d) au bout de 2 mois environ, la décision de réversion devrait pouvoir être établie.

e) envoyer le Relevé d'identité bancaire (RIB) pour le paiement.

d) noter que c'est 50% de la rente du défunt qui sont versés aux ayants droit. En cas de polygamie la pension de réversion est versée à égalité entre les épouses vivantes à condition que (i) les épouses aient été déclarées à la Caisse et que (ii) l'union ait duré un certain nombre d'années.

Pour l'assurance maladie

Il y a lieu de noter que le bénéfice n'est pas automatiquement transféré. Il faut en faire la demande. A cet effet prendre contact avec l'Assureur, ou le service en charge de l'assurance maladie de l'Agence d'origine du retraité. Il est souhaitable que l'AAFNU demande aux Agences d'élaborer sur la question, un guide à remettre aux survivants, surtout à ceux des personnels des Services Généraux (GS).

Pour le recouvrement de la pension au niveau national

Ce point concerne les fonctionnaires qui ont cotisé à la CARFO ou à la CNSS.

Ici aussi, déclarer le décès rapidement

La constitution du dossier de demande de la pension de réversion à la CARFO comprend :

- a) le Procès-verbal du Conseil de famille établi sur un formulaire ad hoc disponible au Tribunal administratif
 - b) le certificat d'hérédité établi par un Tribunal administratif sur la base du PV du conseil de famille et désignant les héritiers du défunt, (conjoint/conjointe/s, enfants). Il peut être établi par n'importe quel tribunal (pas obligatoirement celui du domicile du défunt).
 - c) le certificat de décès, le certificat de non remariage, le certificat de non divorce, les actes de naissances des enfants mineurs ;
 - d) un bulletin de pension du retraité
 - e) le dossier complet est déposé dans les Bureaux de la CARFO à OUAGA 2000 pour l'édition de la décision (très rapide, une semaine environ).
 - f) un compte bancaire est nécessaire pour les pensions dont le montant est supérieur à 100 000 FCFA
- Pour la CNSS, le processus doit être sensiblement le même.

III.3. Pensez à envoyer à temps le CE

La non réception de votre Certificate of Entitlement (CE)/Certificat de vie par la Caisse entraîne la suspension de versement de la pension. Pour éviter les désagréments qui en découlent, pensez à envoyer votre CE à temps. Les retraités et bénéficiaires peuvent utiliser une des options suivantes :

a) Soumission électronique du formulaire CE en format papier : En présentant à la Caisse leur CE daté, signé à la main et scanné en le téléchargeant sur leur compte MSS.

b) Envoi par courrier postal du CE en format papier à la Caisse le CE original, daté et signé avec la signature originale à l'encre bleue à l'une des adresses suivantes :

United Nations Joint Staff Pension Fund
c/o United Nations
P.O. Box 5036
New York, NY 10163-5036
USA

Par courrier express (DHL, FEDEX, etc.) ou par courrier recommandé :

United Nations Joint Staff Pension Fund
37th floor, 1 DHP
885 Second Avenue
New York, NY 10017
USA

c) Application du CE numérique (DCE) : En fournissant leur « preuve de vie » sous forme biométrique, par le biais de l'application du Certificat numérique de droit à prestation (DCE).

IV. LES NOUVEAUX ADHÉRENTS

Depuis le 31 décembre 2020, date de la parution du N° 26, nous avons enregistré l'adhésion des nouveaux membres ci-après :

- THIAM/TRIANDE Mariam ex UNFPA
- ROUAMBA/DA Jeanne ex UNICEF
- SANOU/SOME Basilissa ex UN-HABITAT
- OUATTARA Sory Lansina ex FAO
- MAIGA/DRAMÉ Aïssata, veuve ex PNUD
- TRAORÉ/DIALLO Déborah Alima ex PNUD
- BARRY Djibrina ex PNUD
- SANOU Brahima ex UIT
- OUATTARA Marcel, ex UNICEF

V. NOS JOIES ET NOS PEINES

Nos joies

L'Association a été associée aux mariages des enfants de Mme Marie Berthe OUÉDRAOGO le samedi 3 avril 2021 et de Léonard TAPSOBA le samedi 26 juin 2021. Des membres du CG sont allés remettre, au nom de l'Association, des cadeaux pour les mariés et des membres de l'Association ont pris part aux cérémonies religieuses et civiles et aux réceptions offertes pour la circonstance. L'AAFNU souhaite heureux ménage aux nouveaux époux.

Par ailleurs, les membres du CG ont été invités à partager un repas avec la famille de M. KABORÉ Joseph qui fêtait ses 80 ans et qui a consacré 18 ans de sa vie, soit 22,5 %, à l'AAFNU en tant que Secrétaire général. Nous lui souhaitons d'atteindre le siècle et de nous convier à son centenaire !!!

Nos peines

Nous avons déploré le décès des membres ci-après

- Mme OUÉDRAOGO/Dayo Louise ex PNUD décédée le 24 janvier 2021
- BALIMA Marc Isidore ex UNICEF décédé le 4 février 2021

Des membres de l'association ont perdu leur conjoint. Il s'agit de :

- Mme OUÉDRAOGO Mamou ex PNUD dont l'époux OUÉDRAOGO Souleymane Babah est décédé le 18 janvier 2021
- M. BAZIE Babou ex OMS dont l'épouse est décédée le 24 juillet 2021

Les condoléances ont été présentées aux familles, au nom de l'Association, par des membres du CG.